

**Quand l'informatique s'invite dans la
langue de Molière : les stratégies
d'intégration linguistique**

Dr. Chérine Zaki

Professeur adjoint de linguistique

Faculté des Jeunes Filles

Université Ain Chams

Résumé

Depuis plus d'un demi-siècle, l'anglais s'est imposé comme la langue véhiculaire de l'informatique. Il est la langue principalement utilisée pour la programmation, les protocoles d'application et la communication technique. Face à cette situation, les autorités françaises adoptent une politique linguistique visant à éviter le recours massif aux anglicismes et à enrichir et moderniser la langue française pour qu'elle soit en mesure d'exprimer toutes les nouveautés scientifiques et technologiques dont le nombre ne cesse de s'accroître tous les jours.

Dans le présent article, nous nous proposons d'étudier les procédés lexicogéniques que le français utilise pour intégrer le vocabulaire de l'informatique dans son système linguistique. L'examen minutieux de notre corpus nous a permis de discerner trois modes d'adaptation des termes anglo-américains que nous examinerons respectivement, à savoir :

1. Le calque qui comprend deux sous-catégories : le calque sémantique et le calque morphologique.
2. L'emprunt qui comprend trois sous-catégories : l'emprunt intégral, l'emprunt hybride et l'emprunt remanié.
3. Les néologismes (la création de nouvelles unités lexicales).

Mots clés

Anglicismes calques emprunts néologismes adaptation

الملخص باللغة العربية

الوسائل اللغوية المستخدمة في فرنسة المصطلحات المتعلقة بالحاسوب

منذ أكثر من نصف قرن واللغة الإنجليزية تفرض نفسها كلغة الحاسوب والتكنولوجيا الرقمية. فهي اللغة المستخدمة في البرمجة والتطبيقات وتحديثات الكمبيوتر. وإزاء هذا الاحتياج غير المسبوق للمصطلحات الإنجليزية تتبني السلطات الفرنسية سياسة لغوية تعتمد على التصدي للهيمنة الإنجليزية وإيجاد بدائل مناسبة باللغة الفرنسية .

تهدف هذه الدراسة إلى رصد الوسائل اللغوية المستخدمة في فرنسة مفردات الحاسوب وكيفية تكيفها لتناسب النظام اللغوي الفرنسي .

وتتلخص هذه الوسائل في ثلاث تقنيات رئيسة وهي:

١. النسخ (calque) ويشمل نوعين النسخ الدلالي ويكون بترجمة المصطلح الإنجليزي بلفظ مواز له في اللغة الفرنسية والنسخ اللفظي ويكون بترجمة المصطلح الأجنبي ترجمة حرفية .

٢. الاقتراض (emprunt) ويشمل ثلاث أنواع إما أن ينقل اللفظ الإنجليزي كما هو وأما أن يعدل شكلا ليأخذ الطابع الفرنسي (وذلك باستبدال بعض الحروف) وإما أن يترجم بكلمات فرنسية بعيدة عن النموذج الإنجليزي .

٣. استحداث كلمات جديدة (néologismes) وتتكون عادة من دمج كلمتين فرنسيتين .

كلمات مفتاحية

حاسوب نسخ اقتراض دمج

Introduction

Depuis plus d'un demi-siècle, l'anglais s'est imposé comme la langue véhiculaire de l'informatique. Il est la langue principalement utilisée pour la programmation, les protocoles d'application et la communication technique. Face à cette situation, les autorités françaises adoptent une politique linguistique visant à éviter le recours massif aux anglicismes et à enrichir et moderniser la langue française pour qu'elle soit en mesure d'exprimer toutes les nouveautés scientifiques et technologiques dont le nombre ne cesse de s'accroître tous les jours.

A vrai dire, les anglicismes ont commencé à susciter l'intérêt des puristes et des conservateurs notamment après la Seconde Guerre mondiale où l'on a remarqué une forte invasion des mots anglais dans le vocabulaire français. Déjà en 1964, Etienne lance un cri d'alarme avec son *Parlez-vous français ?* pour alerter aussi bien les particuliers que les pouvoirs publics contre les dangers des emprunts excessifs à l'anglais et les inciter à prendre des mesures pour la défense et la protection de la langue française.

C'est pourquoi un comité rattaché au ministère de la Culture, la DGLFLF (La Délégation générale à la langue française et aux langues de France) a été créé, avec la collaboration de partenaires publics et privés (comme l'Académie française, l'Académie des Sciences, la Commission générale de terminologie et néologie, des

experts et spécialistes issus de différents secteurs). Cette organisation a pour mission de proposer des équivalents aux anglicismes proscrits, de réguler, valider et diffuser les nouveaux termes. Les termes nouveaux sont publiés au *Journal officiel* de la République française et sont d'usage obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État.¹

De leur côté, les linguistes se sont penchés sur la question et l'ont étudiée sous différents angles : lexicologique (Giraud : 1971 ; Guilbert : 1975 ; Sablayrolles : 2019), sociolinguistique (Pergnier : 1989), et lexicométrique (Julia : 2021, 2022). En nous basant sur ces travaux et bien autres, nous nous efforcerons, dans le présent article, d'étudier les procédés lexicogéniques que le français utilise pour intégrer le vocabulaire de l'informatique dans son système linguistique. L'examen minutieux de notre corpus constitué des termes groupés dans l'édition de 2017 du *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication (TIC)*², publiée par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, nous a permis de

¹ Cf. le site du Ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministere/La-delegation-generale-a-la-langue-francaise-et-aux-langues-de-France>

² Cette édition est disponible en PDF sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/>

Les mêmes termes se trouvent également dans la base de données *France Terme* qui comprend plus de 7600 termes et définitions dans différents secteurs : <https://www.culture.fr/franceterme>

discerner trois modes d'adaptation des termes anglo-américains que nous examinerons respectivement, à savoir :

1. Le calque
2. L'emprunt
3. Les néologismes

Le tableau suivant (Figure 1) représente de manière plus détaillée les procédés étudiés :

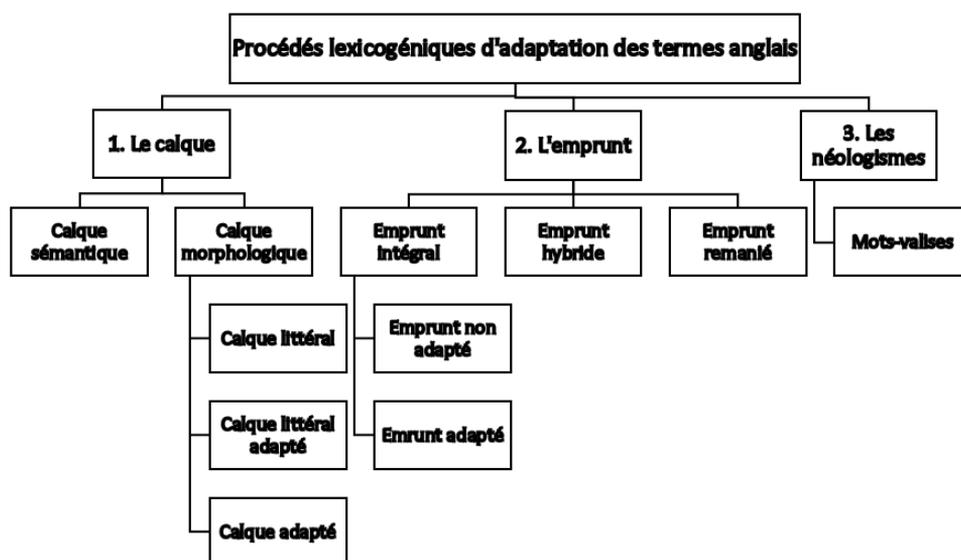


Figure 1 : Procédés lexicogéniques d'adaptation des termes anglais

Avant de commencer notre analyse, il convient de préciser ce que signifie le terme « anglicisme ». Si l'on se réfère au *Petit Robert*, on trouve la définition suivante :

« Un anglicisme est un emprunt à la langue anglaise. Cet emprunt peut être un mot, une expression ou une construction. Il peut appartenir à l'anglais de la Grande-Bretagne ou à celui des États-Unis ». (*Le Petit Robert*, en ligne)

Dans son livre intitulé *Les anglicismes : danger ou enrichissement pour la langue française ?* Pergnier (1989 : 19-20) en donne une définition plus détaillée. Selon lui, un anglicisme peut être :

1. Un mot anglais ou une tournure anglaise que l'on rencontre occasionnellement dans un énoncé en français. [...]
2. Un terme anglais, ou influencé par l'anglais, dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour pouvoir être considéré comme étant intégré (bien ou mal) au lexique du français et donc être répertorié dans les dictionnaires et glossaires. [...]
3. Un mot (une tournure, un emploi d'un mot, etc.) anglais utilisé de manière fautive à la place du mot (de la tournure, de l'emploi d'un mot, etc.) français correct. Dans cette optique, un répertoire d'anglicismes est un répertoire du modèle bien connu : « Ne dites pas... mais dites... ». Les anglicismes n'y sont inventoriés que pour être dénoncés et corrigés

D'autres linguistes élargissent l'éventail du concept et considèrent comme anglicisme « tout mot ou expression qui a été emprunté,

en tout ou en partie, à l'anglais ou qui a été formé sous l'influence de cette langue » (Bogaards, 2008 : 57-58). C'est cette définition que nous retiendrons pour notre étude. Passons à présent aux différentes stratégies mises en œuvre pour l'adaptation des anglicismes relatifs au domaine de l'informatique.³

1. Le calque

C'est le procédé le plus largement utilisé dans l'adaptation du lexique anglais. Il s'agit d'une simple traduction du terme anglais par son équivalent français. Dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, J. Dubois et al. (1994 : 73-74) définissent le calque comme suit :

On dit qu'il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le français, par exemple) traduit un mot, simple ou composé, appartenant à une langue B (allemand ou anglais, par exemple) en un mot simple existant déjà dans la langue ou en un terme formé de mots existant aussi dans la langue.

On en distingue deux sous-catégories :

1.1. Le calque sémantique

On parle de calque sémantique quand le mot équivalent français existait déjà dans la langue mais n'avait pas le sens du terme anglais. Le mot traduit subit alors une extension sémantique, c'est-à-dire qu'il se voit attribuer un nouveau sens sous l'influence de la

³ Dans cet article, les mots anglais cités dans les exemples seront mis en italique

signification possédée du mot en anglais. Soit les exemples suivants :

- **Fenêtre** : Partie rectangulaire de l'écran d'un ordinateur à l'intérieur de laquelle sont affichées les informations relatives à une activité déterminée.

Équivalent étranger : *window*.

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

- **Souris** : Dispositif de commande tenu à la main, connecté à un ordinateur, et dont le déplacement sur une surface entraîne le déplacement d'un repère sur l'écran.

Équivalent étranger : *mouse*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 mars 1987.

- **Serveur** : Matériel, logiciel ou système informatique destiné à fournir un service déterminé à d'autres systèmes informatiques ou à des utilisateurs connectés sur un réseau.

Équivalent étranger : *server*.

Source : Journal officiel du 20 avril 2007.

- **Signet** : Moyen d'accéder rapidement à une adresse universelle préalablement stockée en mémoire par l'utilisateur.

Équivalent étranger : *bookmark*.

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

Respectivement traduits des termes anglais (*window*, *mouse*, *server* et *bookmark*), les mots français (fenêtre, souris, serveur et signet) existaient déjà dans la langue avec des significations

connues mais, par suite de ce calque, ils ont acquis un nouveau sens. L'émergence de cette nouvelle signification est motivée par les fortes similitudes formelles ou fonctionnelles entre l'ancien et le nouveau référent. L'analogie entre la forme de la fenêtre dans son sens dans la langue (ouverture faite dans un mur pour laisser pénétrer l'air et la lumière)⁴ et sa forme dans le nouveau sens spécialisé (zone rectangulaire d'un écran sur laquelle apparaissent les informations) est à la base de ce calque. Quant à la souris d'ordinateur, elle doit son nom à sa ressemblance, par sa forme et sa taille, avec le petit animal. La relation entre les deux référents peut aussi reposer sur une équivalence d'ordre fonctionnel. Ainsi, comme un signet qui sert à marquer une page pour y reprendre la lecture ou s'y référer, le signet d'un navigateur permettra de retrouver rapidement une page web sans devoir en saisir l'adresse à chaque fois que l'on souhaite y accéder.

En effet, une grande majorité des termes de l'informatique appartiennent à d'autres secteurs d'activité et en sont empruntés pour exprimer le même référent. Il en est ainsi de tous les termes liés à la rédaction des documents et la mise en page des textes qui sont directement empruntés du vocabulaire de la typographie et de l'imprimerie. Pour ces termes, le français a eu recours à ses

⁴ Pour toutes les définitions citées entre parenthèses, nous nous référons au *Dictionnaire Informatique* en ligne : <https://www.dictionnaires.com/informatique/>

propres équivalents. On en trouve quelques exemples dans le tableau ci-dessous (Figure 2).

Terme anglais	Equivalent français
– <i>File / Folder</i>	– Fichier / Dossier
– <i>Font / Font size</i>	– Police / Taille des polices
– <i>Header / footer</i>	– En-tête / pied de page
– <i>Bold</i>	– Gras
– <i>Italic</i>	– Italique
– <i>Page layout</i>	– Mise en page
– <i>Copy / paste</i>	– Copier / coller
– <i>Print</i>	– Imprimer
– <i>Insert</i>	– Insertion
– <i>Justify</i>	– Justifier
– <i>Display</i>	– Affichage

Figure 2 Termes issus du vocabulaire de la typographie

Certains termes appartiennent à d'autres domaines ou disciplines et en sont empruntés pour désigner la nouvelle acception sous l'influence de leurs correspondants anglais. Nous retrouvons quelques exemples dans le tableau suivant (Figure 3) :

Autres domaines	Terme anglais	Son équivalent français
Médecine	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Virus</i> – <i>Infection</i> – <i>Quarantine</i> – <i>Diagnosis</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – Virus – Infection – Quarantaine – Diagnostic
Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Algorithm</i> – <i>Parallel</i> – <i>Subscript</i> – <i>Superscript</i> – <i>Application</i> – <i>Function</i> – <i>Graph</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – Algorithme – Parallèle – Indice – Exposant – Application – Fonction – Graphe
Economie	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Import</i> – <i>Export</i> – <i>Management</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – Importer – Exporter – Gérance
Constructions	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Brigde</i> – <i>Portal</i> – <i>Gateway</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – Pont – Portail – Passerelle

Figure 3 : Mots issus d'autres domaines ou disciplines

Il arrive parfois que les deux termes, français et anglais, soient identiques comme, à titre d'exemple, « menu » (liste d'options proposées sur l'écran d'un ordinateur), « application » (programme conçu pour répondre à un ensemble de besoins précis) ou « virus » (logiciel malveillant qui se transmet par les réseaux ou les supports d'information amovibles, s'implante au sein des programmes en les parasitant, se duplique à l'insu des utilisateurs et produit des effets dommageables). Cela s'explique par le fait que ces mots viennent du latin : *minutus* (pour menu), *applicatio* (pour application) et *virus* (pour virus). Il convient de préciser que l'anglais s'était nourri, pendant des siècles, de mots français que l'on retrouve dans divers domaines (juridique, militaire, artistique ou culinaire). Cette forte présence francophone remonte au XI^e siècle, date de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Pendant plus de trois cents ans, le français était la langue de la Cour et de l'aristocratie anglaises :

La conquête normande changea la situation linguistique de l'Angleterre. Il y avait maintenant trois langues effectivement utilisées, l'anglais, le français et le latin. Chacune d'entre elles était employée dans des situations spécifiques et par des strates spécifiques de la population. Le latin était utilisé comme une seconde langue par les moines, les diplomates et les intellectuels. C'était aussi la langue écrite des documents officiels, des chroniques, de la liturgie de l'Église, et des traités théologiques. Le français de Normandie était la langue natale des conquérants et il continua à être la première langue de l'aristocratie et de la royauté d'Angleterre jusqu'au XIV^e siècle. La langue anglaise, quant à elle, était la langue la plus largement

employée. C'était la langue des gens habituellement illettrés. (Hancil, 2013 :37)

Cette longue histoire d'échanges entre les deux langues a fait que plusieurs mots sont sinon identiques du moins très proches avec quelques variations orthographiques : accentuation, dédoublement de consonnes, etc. La prononciation diffère certainement, étant donné que chaque langue a développé son propre système phonétique. Les termes ci-dessous en sont un exemple :

- **Accès** : Le fait d'engager la consultation d'un document sur un serveur.
Équivalent étranger : *access*
Source : Journal officiel du 1er septembre 2000.

- **Adresse** : Caractère ou groupe de caractères ayant pour fonction de localiser une information dans une mémoire ou d'indiquer le destinataire d'un message.
Équivalent étranger : *address*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 27 août 1992.

- **Icône** : Sur un écran, symbole graphique qui représente une fonction ou une application logicielle particulière que l'on peut sélectionner et activer au moyen d'un dispositif tel qu'une souris.
Équivalent étranger : *icon*.
Source : Journal officiel du 10 octobre 1998.

Il est intéressant de noter qu'il existe des cas où les mots empruntés à l'anglais étaient à l'origine des mots français et sont revenus dans la langue de départ avec la nouvelle acception. Il en est ainsi du terme (menu) emprunté par l'anglais au XIX^e dans le sens de « liste des mets dont se compose un repas » puis réintroduit dans le français avec son nouveau sens technique. On parle, dans ce cas, de remprunt ou d'« emprunts aller-retour » comme l'a expliqué Louis Deroy (1956 : 17-22) dans ces mots :

Sans doute a-t-on fait remarquer, non sans tomber parfois dans la manie nationaliste, que certains mots, d'ailleurs peu nombreux, étaient revenus de l'étranger à leur berceau linguistique. Les mieux connus de ces « emprunts aller-retour » sont les mots de l'ancien français qui, passés en anglais, ont été rempruntés par le français moderne. [...] Il faut dire que ces mots nous sont revenus avec des sens spéciaux et c'est cela naturellement qui explique le remprunt.

1.2. Le calque morphologique

Le calque morphologique « intègre le sens étranger sous une forme nouvelle obtenue par une traduction, souvent littérale, de termes, de mots composés ». (Loubier, 2011 : 15). Trois cas de figure se présentent selon le degré de rapprochement ou d'éloignement de l'original :

1.2.1. Le calque littéral

Comme son nom l'indique, le calque littéral est une traduction mot à mot qui reproduit exactement le modèle étranger. Dans le cas des

mots composés, on adopte souvent l'ordre syntactique de la langue anglaise. Des exemples :

- **Hameçonnage** : Technique de fraude visant à obtenir des informations confidentielles, telles que des mots de passe ou des numéros de cartes de crédit, au moyen de messages ou de sites usurpant l'identité d'institutions financières ou d'entreprises commerciales.

Équivalent étranger : *phishing*.

Source : Journal officiel du 14 septembre 2021

- **Cyberconférence** : Téléconférence utilisant l'internet ou des réseaux informatiques privés et pouvant combiner le son, l'image et le texte.

Équivalent étranger : *web conference*.

Source : Journal officiel du 16 septembre 2014.

- **Cybermonnaie** : Ensemble de cyberjetons de même nature pouvant servir à des paiements, à l'instar d'une monnaie ayant cours légal.

Équivalent étranger : *cryptocurrency*.

Source : Journal officiel du 22 janvier 2022

- **En ligne**, loc.adj. : Se dit d'un matériel lorsqu'il fonctionne en relation directe avec un autre.

Équivalent étranger : *on line, ou on-line, ou online*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révision de l'arrêté du 22 décembre 1981.

1.2.2. Le calque littéral adapté

Il s'agit, dans ce cas, d'une traduction du modèle étranger adaptée aux spécificités de la langue autochtone. Dans les exemples ci-après, l'adaptation se fait par l'application des règles morphosyntaxiques propres au français. Ainsi, le syntagme nominal formé en anglais selon le schéma *Nom + Nom* sera remplacé par d'autres modèles plus conformes aux structures syntaxiques françaises : soit par *Nom + adjectif* (dans les deux premiers exemples), soit par *Nom + Joncteur prépositionnel (de, à, sur) + Nom* (dans les autres). Le transfert des unités se fait avec inversion des éléments selon l'ordre syntactique français (postposition de l'adjectif par rapport au nom).

- **Ecran tactile** : Écran muni d'un dispositif qui permet de sélectionner certaines de ses zones par contact.
Équivalent étranger : *touch screen*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 mars 1987.
- **Pièce jointe** : Document ou fichier annexé au corps d'un message électronique.
Équivalent étranger : *attachment file*.
Source : Journal officiel du 1er septembre 2000.
- **Cheval de Troie** : Logiciel apparemment inoffensif, installé ou téléchargé et au sein duquel a été dissimulé un programme malveillant qui peut par exemple permettre la collecte frauduleuse, la falsification ou la destruction de données.

Équivalent étranger : *Trojan horse*.

Source : Journal officiel du 20 mai 2005.

- **Banque de données** : Ensemble de données relatives à un domaine défini de connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs.

Équivalent étranger : *data bank*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 22 décembre 1981.

- **Moteur de recherche** : Système d'exploitation de banque de données, et, par extension, serveur spécialisé permettant d'accéder sur la toile à des ressources (pages, sites, etc.) à partir de mots clés.

Équivalent étranger : *search engine*.

Source : Journal officiel du 1^{er} septembre 2000.

- **Mise à niveau** : Actualisation d'un logiciel ou d'un matériel.

Équivalent étranger : *upgrade*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 19 février 1993.

- **Page sur la toile** : : Domaine : Informatique-Télécommunications/Internet.

- Équivalent étranger : *web page, webpage*.

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

- **Enregistreur de frappe** : Dispositif conçu pour enregistrer la succession des frappes effectuées par un utilisateur sur un clavier.

Équivalent étranger : *keylogger*.

Source : Journal officiel du 1er janvier 2013.

1.2.3. Le calque adapté

Comme il n'est pas toujours possible de traduire exactement tous les éléments de l'original, on est parfois obligé de substituer à un signifiant de la forme étrangère un autre susceptible d'exprimer le sens de manière plus intelligible. Les énoncés ainsi produits représentent divers degrés de liberté par rapport au modèle de la langue source.

Pour que la forme construite par imitation puisse facilement être adoptée par la langue emprunteuse, on est amené à modifier un des éléments de la forme étrangère, ou on a recours à un énoncé traductif plus ou moins fidèle qui cherche à rendre d'une façon plus élégante ou plus précise aussi bien le modèle de la forme que le contenu du concept (Chansou, 1984 : 282).

Dans les exemples qui suivent, le préfixe *e-* (forme tronquée de l'adjectif *electronic*) est remplacé en français par l'adjectif (numérique). De même, le nom (*operating*) est modifié en (exploitation) avec l'ajout de la préposition (de) pour introduire le complément du nom. Dans le dernier exemple, l'adjectif (*virtual*) n'est pas rendu par son équivalent français (virtuel) mais par un groupe prépositionnel (de synthèse).

- **Livre numérique** : Ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran.
Équivalent étranger : *e-book, electronic book*.
Source : Journal officiel du 4 avril 2012.

- **Système d'exploitation** : Logiciel gérant un ordinateur, indépendant des programmes d'application mais indispensable à leur mise en œuvre.
Équivalent étranger : *operating system*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 22 décembre 1981.

- **Réalité de synthèse** : Environnement créé à l'aide d'un ordinateur et donnant à l'utilisateur la sensation d'être immergé dans un univers artificiel.
Équivalent étranger : *virtual reality*.
Source : Journal officiel du 20 avril 2007.

Il convient de souligner que les adaptations appliquées sur les termes anglais relèvent des différentes techniques de traduction comme la modulation (changement de point de vue) et la transposition (changement de catégorie grammaticale).

2. L'emprunt

Contrairement au calque qui puise dans le répertoire lexical préexistant, l'emprunt est l'intégration d'un signifiant étranger dans le système linguistique d'une langue. Le terme désigne à la

fois le procédé et l'unité empruntée. Loubier (2011 : 10) en donne la définition suivante :

- Procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue.
- Unité ou trait linguistique d'une langue qui est emprunté intégralement ou partiellement à une autre langue.

En fait, l'emprunt n'est pas un phénomène récent. De tout temps, les conquêtes, les voyages, les échanges culturels ou commerciaux avec d'autres communautés linguistiques ont nécessairement amené l'apparition de nouveaux vocables désignant de nouvelles réalités ou véhiculant de nouvelles idées. Comme le déclare Alain Rey dans son ouvrage *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, « aucune langue vivante ne peut répondre aux besoins de la désignation dans un monde qui évolue vite sans recourir à l'emprunt » (Rey, 2007 : 1239). L'emprunt devient même une nécessité quand une langue ne possède pas, ou pas encore, de termes pour nommer les nouveaux concepts ou objets.

Au fil des siècles, le français a emprunté à d'autres langues comme le grec, le latin, l'italien, l'arabe, l'allemand, etc. pour nommer des réalités qui n'avaient pas encore de désignation. De nos jours, c'est l'anglais qui s'impose comme la première langue prêteuse en raison de l'hégémonie américaine dans les domaines politiques, scientifiques et économiques. L'un des domaines les plus touchés par l'emprunt à l'anglais est incontestablement celui de

l'informatique et de la technologie. Dans notre corpus, nous en avons distingué les types suivants :

2.1. L'emprunt intégral

Il résulte d'un transfert de la forme et du sens d'une unité lexicale. Certains mots ou syntagmes nominaux sont intégrés tels quels, d'autres subissent une adaptation graphique et phonétique.

2.1.1. Emprunts non adaptés

La nouvelle unité lexicale est intégrée sans aucune modification graphique. La graphie anglaise est conservée avec toutefois une prononciation à la française. Ce type est considéré comme le niveau élémentaire d'intégration à la langue. Quelques exemples :

- **Internet** : Réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers.

Équivalent étranger : *Internet, Internet network, Net.*

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

- **Intranet** : Réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'internet.

Équivalent étranger : *intranet.*

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

- **Pixel** : Le plus petit élément d'une surface de détection, d'une image échantillonnée ou d'une surface de visualisation, auquel on puisse affecter individuellement des caractéristiques visuelles.

Équivalent étranger : *pixel*.

Source : Journal officiel du 15 novembre 2001.

- **Modem** : Appareil assurant l'adaptation des signaux échangés entre un appareil terminal numérique, par exemple un ordinateur, et une ligne téléphonique analogique. Équivalent étranger : *modem*.

Source : Journal officiel du 14 décembre 2004.

Comme on peut le remarquer, l'emprunt littéral, d'ailleurs très peu nombreux, est réservé aux termes clés du domaine, difficilement remplaçables par des équivalents indigènes.

2.1.2. Emprunts adaptés

On parle d'emprunts adaptés lorsque les unités lexicales font l'objet d'une adaptation graphique et phonétique pour qu'elles aient une morphologie conforme aux règles du français. Comme le remarque avec justesse V. Saugera (2017, en ligne), « le français interprète, manipule, refait beaucoup de mots anglo-américains pour les “faire siens” ». Cette manipulation consiste à franciser les mots étrangers en adaptant leur graphie à l'alphabet et à la prononciation du français. Un bel exemple nous est fourni par **CD-ROM** qui donne en français **Cédérom** dont la graphie a été alignée sur la prononciation française :

- **Cédérom** : Disque optique numérique à usage principalement informatique.

Équivalent étranger: *compact disk read-only memory (CD-ROM)*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 27 juin 1989.

L'ajout de signes diacritiques (accents aigus ou graves) est également un marqueur du système orthographique français. Certains lexèmes anglo-américains se voient dotés d'un accent lors de leur transfert vers le français :

- **Téléservice** : Service de télécommunication qui assure tous les aspects de la communication entre usagers, conformément à des protocoles établis par l'entité exploitante ou par accord avec les entités exploitantes.

Équivalent étranger : *teleservice*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 décembre 1988

- **Vidéographie** : Procédé de télécommunication permettant de présenter à un usager des messages alphanumériques ou graphiques sur un écran de visualisation.

Équivalent étranger : *videography*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 27 avril 1982.

Un autre procédé d'harmonisation, plus fréquent, consiste à modifier certains graphèmes dont la succession renvoie nécessairement à une provenance anglaise. Il en est ainsi de (**ck**) qui seront systématiquement remplacés soit par (**c**), soit par (**que**), ou encore de (**ae**) remplacés par (**é**). Considérons :

- **Bloc** : Groupe de données enregistré ou transmis globalement pour des motifs techniques indépendamment de leur contenu.
Équivalent étranger : *block*.
Source : Journal officiel du 10 octobre 1998.
- **Cliquer** : Enfoncer et relâcher le bouton-poussoir (ou cliquet) d'une souris ou d'un dispositif similaire.
Équivalent étranger : *click (to)*.
Source : Journal officiel du 10 octobre 1998.
- **Démon** : Programme actif en permanence dans un système multitâche, qui effectue certaines fonctions sans l'intervention de l'utilisateur.
Équivalent étranger : *daemon, disk and execution monitor*.
Source : Journal officiel du 27 décembre 2009.
- **Blogue** : Site, souvent personnel, présentant, du plus récent au plus ancien, de courts articles ouverts aux commentaires des internautes.
Équivalent étranger : *blog, weblog*.
Source : Journal officiel du 16 septembre 2014.
- **Mappe** : Représentation de la localisation d'ensembles de données dans une mémoire d'ordinateur, en vue d'en faciliter l'accès et la visualisation. ♦
Équivalent étranger : *map, mapping*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 10 octobre 1985.

- **Processeur** : Organe destiné, dans un ordinateur ou dans une autre machine, à interpréter et à exécuter des instructions.
Équivalent étranger : *processor*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 22 décembre 1981.

- **Routeur** : Dispositif situé en un nœud d'un réseau de données qui détermine, pour chaque trame, paquet ou cellule, la route à suivre dans le réseau.
Équivalent étranger : *router*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 29 avril 1992.

- **Robotique** : Ensemble des études et des techniques de conception et de mise en œuvre des robots effectuant des tâches déterminées en s'adaptant à leur environnement.
Équivalent étranger : *robotics*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 22 décembre 1981.

- **Routage** : Opération qui consiste à définir les interconnexions entre les éléments d'un circuit au niveau de sa topologie.
Équivalent étranger : *routing*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 29 avril 1992.

- **Scanneur** : Numériseur à balayage pouvant inclure un traitement de l'information numérisée.
Équivalent étranger : *scanner*.
Source : Journal officiel du 10 octobre 1998

- **Tutoriel** : Guide d'initiation et d'aide à l'utilisation d'un produit ou d'un service informatique.
Équivalent étranger : *tutorial*.
Source : Journal officiel du 20 avril 2007.

L'idée est donc claire : il s'agit de franciser la syllabe finale pour qu'elle soit en conformité avec le système français. Dans le tableau ci-après (Figure 4), nous récapitulons les principales adaptations mises en œuvre afin de franciser certains emprunts et d'en diffuser une graphie et une prononciation françaises.

Graphème anglais	Adaptation en français	Exemples
<i>al</i>	el	<i>tutorial</i> → tutoriel
<i>ap</i>	appe	<i>map</i> → mappe
<i>c</i>	que	<i>robotics</i> → robotique <i>algorithmics</i> → algorithmique
<i>ck</i>	c	<i>block</i> → bloc
<i>ck</i>	que	<i>click</i> → cliquer
<i>er</i>	eur	<i>router</i> → routeur

		<i>scanner</i> → scanneur
<i>ing</i>	age	<i>routing</i> → routage <i>listing</i> → listage
<i>ol</i>	ole	<i>protocol</i> → protocole
<i>or</i>	eur	<i>processor</i> → processeur
<i>y</i>	ie	<i>videography</i> → vidéographie

Figure 4 : Adaptation graphique de la finale de certains emprunts

2.2. L'emprunt hybride

Il s'agit de formes mixtes qui combinent des éléments français et anglais. Dans les exemples suivants, un seul élément est traduit, l'autre est emprunté tel quel. Cette forme se rencontre, le plus souvent, dans les mots composés comportant un sigle :

- **Carte SIM**⁵ : Carte à puce insérée dans un terminal, qui est utilisée pour stocker les informations relatives à un abonnement souscrit auprès d'un opérateur de radiocommunication mobile.

Équivalent étranger : *SIM card*.

Source : Journal officiel du 9 août 2013.

- **Clé USB**⁶ : Petit support amovible qui permet de stocker et de transporter des données, dans le but de les transférer d'un ordinateur à un autre, en s'insérant dans les ports USB.

⁵ Le sigle anglais *SIM* correspond à l'appellation *Subscriber Identification Module*.

⁶ Le sigle anglais *USB* correspond à l'appellation *Universal Serial Bus*.

Équivalent étranger : *USB key*.

- **Mémoire flash** : Mémoire non volatile à semiconducteurs dont le contenu est modifiable par blocs de cellules de mémoire, ce qui augmente la vitesse d'écriture.

Équivalent étranger : *flash memory*.

Source : Journal officiel du 1er avril 2015.

Ce phénomène s'observe aussi en dérivation : on attache à une base anglaise des affixes (préfixes et suffixes) français. Ainsi, à partir du terme anglais « *format* » (agencement structuré d'un support de données), plusieurs formes sont dérivées par suffixation. Nous avons par exemple :

- **Formatage d'une disquette** : Action de formater une disquette.

Équivalent étranger : *diskette formatting*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 novembre 1983.

- **Formater, v.** : Structurer un support de données ou des données selon un format.

Équivalent étranger : *format (to)*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 novembre 1983.

Un autre exemple nous est fourni par le terme « **bogue** » (défaut de conception ou de réalisation se manifestant par des anomalies de fonctionnement), emprunté du terme anglais « *bug* », qui donne les formes dérivées suivantes par affixation :

- **Débogage**, n.m. : Action d'éliminer les bogues.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 novembre 1983.

- **Déboguer**, v. : Éliminer les bogues.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 novembre 1983.

- **Débogueur**, n.m. : Programme d'aide à l'élimination des bogues.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 novembre 1983.

Cette opération fait que le taux d'anglicismes évolue considérablement puisqu'une même forme peut se ramifier pour en créer de nouvelles. Mais cela témoigne aussi de l'intégration morphologique des emprunts dans la langue cible : ils sont tellement intégrés dans le système linguistique qu'ils subissent le même traitement qu'un mot autochtone.

2.3. L'emprunt remanié

On parle d'emprunt remanié quand « des formes sont créées dans la langue pour désigner un concept emprunté, sans que s'exerce l'influence de la forme étrangère déjà associée à ce concept. Ces créations appartiennent bien évidemment à la classe des emprunts « remaniés », puisqu'elles constituent le signifiant d'un nouveau signe dont le signifié est emprunté » (Chansou, 1984 : 282). Dans les exemples ci-dessous, les termes français ne reproduisent en aucune façon le modèle anglais. Ils représentent une forme

complètement nouvelle qui peut être considérée comme une sorte de définition abrégée du concept.

- **Imagette** : Image dont la taille a été réduite par rapport à l'original pour limiter l'encombrement de l'espace d'affichage.

Équivalent étranger : *thumbnail*.

Source : Journal officiel du 16 septembre 2014.

- **module d'extension** : Élément logiciel que l'on adjoint à une application pour en étendre les fonctions.

Équivalent étranger : *plug-in*.

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

- **témoin de connexion** : 1. Appliquette envoyée par un serveur de la toile mondiale à un utilisateur, parfois à l'insu de celui-ci, au cours d'une connexion, afin de caractériser cet utilisateur. 2. Par extension, information que l'appliquette peut enregistrer sur le disque de l'utilisateur et à laquelle le serveur peut accéder ultérieurement.

Équivalent étranger : *cookie*.

Source : Journal officiel du 16 mars 1999.

- **zone d'accès sans fil** : Espace où le public bénéficie de services radioélectriques temporaires ou permanents à haut débit, notamment d'un accès sans fil à l'internet. Équivalent étranger : *hot spot*.

Source : Journal officiel du 5 mai 2005.

Dans les exemples mentionnés ci-dessus, la forme française est plus transparente que son équivalent anglais. Il est évident qu'une « imagette » et un « témoin de connexion » apportent plus d'information qu'un « *thumbnail* » ou qu'un « *cookie* », qu'un « module d'extension » donne une explication claire et précise que

l'on ne retrouve pas dans « *plug-in* » et que l'apport d'information dans une « zone d'accès sans fil » dépasse de loin celui que l'on peut trouver dans « *hot spot* ». C'est dire que l'emprunt remanié est l'une des formes de création lexicale qui rendent le concept de la manière la plus intelligible possible.

Ainsi, excepté l'emprunt littéral, on essaie d'estomper, dans les deux autres types d'emprunt, l'empreinte du modèle anglais soit en le francisant soit en le remplaçant par une mini-définition en français.

3. Les néologismes

Les néologismes sont les unités nouvellement créées. L'étude minutieuse de notre corpus nous a amenée à conclure que le procédé presque exclusivement employé dans la création de nouvelles lexies est le télescopage. Mais avant de passer en revue quelques exemples, rappelons brièvement l'histoire de la création du mot « ordinateur », mot ancien appartenant au vocabulaire théologique et tombé en désuétude. Il est considéré comme un néologisme dans la mesure où il a été ressuscité avec une nouvelle acception après de longs siècles de disparition.

Le mot « ordinateur » est inventé en 1955 au moment où IBM s'apprêtait à commercialiser en France une nouvelle machine connue, aux Etats-Unis, sous le nom de « *computer* ». Mais comme l'entreprise trouvait que la traduction littérale « calculateur » ne répondait pas aux exigences publicitaires, elle a fait appel au

professeur de philologie latine à la Sorbonne, Jacques Perret, pour proposer un autre nom. Ce dernier avait exploré plusieurs pistes, entre autres, « *systemateur* », « *combineur* », « *digesteur* » et avait fini par opter pour « ordinateur », mot qui a pour racine latine ‘*ordinat*’ qui signifie ‘*ordre*’ et qui désigne dans le rituel chrétien « *celui qui procède à des ordinations et règle le cérémonial* »⁷. Le nom est retenu par la marque et passe très rapidement dans le langage courant. Il est, dès lors, le terme officiel et remplace son équivalent anglais dans toutes les formes simples ou composées comme dans :

- **Ordinateur** : Équipement informatique de traitement automatique de données comprenant les organes nécessaires à son fonctionnement autonome. Équivalent étranger : **computer**.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l’arrêté du 30 novembre 1983.

- **Ordinateur de bureau**

Équivalent étranger : *desktop computer*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l’arrêté du 19 février 1993.

- **Ordinateur de poche**

Équivalent étranger : *palmtop computer, pocket computer*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l’arrêté du 19 février 1993.

⁷ Cf. « Histoire du mot ordinateur », [en ligne], disponible sur le site Virtu-Desk : <https://www.virtu-desk.fr/>, consulté le 02/11/2023.

– **Ordinateur individuel**

Équivalent étranger : *personal computer (PC)*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 30 décembre 1983.

– **Ordinateur portable**

Équivalent étranger : *lap top computer*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 19 février 1993.

Considérons à présent les mots nouveaux formés par télescopage c'est-à-dire les mots-valises. Un mot valise est « le produit d'un processus formel de fusion-imbrication de (au moins) deux unités lexicales existantes. [...] Il produit par condensation un signe linguistique nouveau, qui n'est identifiable à aucune unité lexicale existante (Grésillon, 1984 : 12-13). L'opération consiste donc à combiner la partie initiale d'un mot (par apocope) avec la partie finale d'un autre (par aphérèse) de telle manière que l'un de ces deux mots au moins se trouve tronqué. Commençons par le mot qui donne à la discipline son nom, le mot « informatique » :

À l'heure où il est inventé, le mot informatique est un néologisme. Il fait sa première apparition en 1957 sous la plume d'un ingénieur allemand, nommé Karl Steinbuch. Ce dernier, alors auteur d'un ouvrage sur le traitement automatisé de données, choisit comme titre pour sa publication : *Informatik : Automatische Informationsverarbeitung*. Dans la langue de Molière, cela peut être traduit de la façon suivante : « Informatique : le traitement automatique de l'information ». [...]

Il faut attendre 1962 pour réentendre parler d'informatique dans les médias. « Informatique » est en effet le terme utilisé pour la première fois par un scientifique français pour désigner le traitement automatique des données. Il s'agit de Philippe Dreyfus, fondateur de la société SIA, acronyme pour « Société d'Informatique Appliquée ». En faisant enregistrer le nom de sa société, il devient le premier homme à officialiser le mot « informatique ». Il ne le dépose cependant pas en tant que marque. C'est ainsi qu'en 1966, le terme « informatique », libre de droits, est adopté par l'Académie française et entre dans le dictionnaire. (*Quelle est l'origine du mot informatique ?* article en ligne)

Notons que les anglo-saxons utilisent, pour parler du traitement automatique de l'information, les termes de “*computer science*” ou de “*data-processing*”. Au fil des ans, d'autres néologismes ont vu le jour tels que :

- **Courriel** (formé à partir de courrier + électronique) : Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau.

Équivalent étranger : *electronic mail, e-mail*.

Source : Journal officiel du 20 juin 2003.

- **Logiciel** (formé à partir de logique + matériel) : Ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données.

Équivalent étranger : *software*.

Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 22 décembre 1981

-
- **Mél.** (formé à partir de messagerie + électronique) : Symbole qui peut figurer devant l'adresse électronique sur un document (papier à lettres ou carte de visite, par exemple), tout comme Tél. devant le numéro de téléphone.
Équivalent étranger : –
Source : Journal officiel du 20 juin 2003.

 - **Progiciel** (formé à partir de produit + logiciel) : Ensemble complet et documenté de programmes conçu pour être fourni à plusieurs utilisateurs, en vue d'une même application ou d'une même fonction.
Équivalent étranger : *package*.
Source : Journal officiel du 22 septembre 2000, révisant l'arrêté du 22 décembre 1981.

Tous ces néologismes sont fondés sur la fusion de deux lexèmes-sources et « se prolongent par des mixages sémantico-référentiels qui expriment une pensée complexe en une seule saisie » (Bonhomme, 2009 :111). Ils combinent soit deux prédicats nominaux (comme dans logiciel et progiciel) soit un prédicat nominal et un autre adjectival (comme dans courriel et mél). Rappelons au passage que le terme “courriel” a été proposé par l'Office québécois de la langue française puis adopté par l'Académie française. En revanche, d'autres créations québécoises ne connaissent pas le même sort et ne sont pas recommandées par les organismes officiels français comme, à titre d'exemple :

- “**Pourriel**” (formé à partir de poubelle + courrier et désignant un courrier électronique indésirable, envoyé massivement aux internautes → équivalent anglais : *spam*) qui doit être remplacé en France par le terme “**arrosage**”.

- “**Clavardage**” (formé à partir de clavier + bavarder et désignant le fait de dialoguer entre internautes → équivalent anglais : *chat*) auquel l’Académie française préfère “**dialogue en ligne**”.

- “**Webinaire**” (formé à partir de web + séminaire et désignant un séminaire ou une réunion interactive dont les participants communiquent à distance via Internet → équivalent anglais : *webinar*) à la place duquel l’Académie française recommande “**visioconférence**”, “**téléconférence**” ou “**conférence en ligne**”.

- “**Infographie**” (formé à partir d’informatique + graphie et désignant l’application de l’informatique à la création, au traitement et à l’exploitation des images). Cette appellation est déposée par la société Benson en 1974.

Conclusion

Comme le français est une langue vivante, son lexique évolue constamment pour s’adapter aux progrès technologiques dans un monde qui se développe rapidement. C’est pourquoi les organismes officiels et les commissions ministérielles de terminologie mènent des actions d’enrichissement lexical et de

modernisation de la langue pour prouver que le français une langue riche, moderne et essentiellement fonctionnelle. Leur objectif principal est d'établir une terminologie officielle en remplaçant les anglicismes par des substituts français ou par des mots créés de toutes pièces. Cette politique explique, en grande partie, pourquoi le calque, sémantique ou morphologique, est le mode d'intégration le plus productif. Avec ce procédé, le français se saisit de ses ressources internes, les manipule et les remodèle afin de trouver l'équivalent le plus adéquat et pourra ainsi préserver sa richesse et sa diversité.

Il est évident que si les calques passent inaperçus, il n'en est pas de même des emprunts qui sont acceptés avec de fortes réticences. C'est pourquoi ils font, dans la plupart des cas, l'objet de diverses adaptations phono-morphologiques en vue de les franciser et leur donner une apparence plus conforme aux normes du système linguistique français. Le nombre des emprunts littéraux est très restreint. Ils sont répertoriés dans les termes clés ou fortement spécialisés. Tout à fait à l'opposé, les emprunts remaniés ne gardent aucune trace du modèle anglais et sont, par conséquent, parfaitement intégrés.

Quant aux néologismes, ils restent le procédé qui illustre le plus la créativité et l'originalité des terminologues. Ils peuvent donner naissance à de véritables chefs-d'œuvre qui se substituent idéalement à leurs correspondants anglais.

Il est indispensable de souligner, par ailleurs, que le plus souvent les locuteurs se mettent à utiliser le terme anglais dès son apparition et que le travail des terminologues ne commence que quelques mois plus tard. Cette période de décalage est bien suffisante pour que le terme étranger s'implante dans l'usage et que les locuteurs qui s'y sont accoutumés continuent de l'employer malgré l'existence des doublets en langue française. Les propositions officielles des organismes linguistiques ne sont d'usage obligatoire que dans les administrations et les établissements de l'État.

Un autre phénomène est digne d'être signalé : l'omniprésence des ordinateurs, smartphones et autres appareils électroniques dans la vie quotidienne a conduit à une familiarisation accrue avec le vocabulaire de l'informatique qui commence à envahir progressivement le langage courant. C'est ainsi que l'on commence à utiliser « sauvegarder » à la place de « conserver », « lister » à la place d'« énumérer », « valider » à la place d'« attester » ou encore « liker » pour exprimer son approbation sur un contenu en ligne, « googler » pour rechercher une information sur internet ou « programmer » une sortie ou un événement. Certes, le passage du vocabulaire de l'informatique dans le langage courant est un phénomène qui reflète l'évolution de la société et l'importance croissante des technologies numériques mais il est important de trouver un équilibre entre l'ouverture aux nouveaux termes et la préservation de la richesse et de la diversité de la langue française.

Quoi qu'il en soit, l'expansion des anglicismes dans le vocabulaire français - mais aussi dans le vocabulaire de toutes les autres langues - restera un phénomène important et croissant et une réalité incontournable dans le monde globalisé d'aujourd'hui. On peut même dire, sans exagération, que l'on assiste à une véritable internationalisation de la terminologie informatique et qu'un nouveau langage universel est en train de s'implanter.

Références bibliographiques

1. Corpus :

- *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication (TIC)*, 2017, publié par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et disponible en PDF sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/>
- La base de données *France Terme* : <https://www.culture.fr/franceterme>

2. Etudes :

- ALBERT, Sabine (2014), « Vrais et faux mots d'ailleurs : quand l'emprunt brouille les pistes », *Études de linguistique appliquée* n° 176, pp. 453-467. Mis en ligne sur Cairn.info le 16/07/2015 : <https://doi.org/10.3917/ela.176.0453> (consulté le 05 octobre 2023)
- BOGAARDS, Paul (2008), *On ne parle pas franglais. La langue française face à l'anglais*. Boeck Supérieur, Coll. « Entre guillemets », Disponible sur : <https://www.cairn.info/on-ne-parle-pas-franglais--9782801114179.htm> (consulté le 17 octobre 2023)

-
- BONHOMME, Marc (2009), « Mot-valise et remodelage des frontières lexicales », Cahiers de praxématique, n° 53, mis en ligne le 01 janvier 2013, pp. 99-120, URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/1091> (consulté le 24 avril 2023).
 - CHANSOU, Michel (1984), « Calques et créations linguistiques », Meta, 29 (3), pp. 281–285. Disponible sur : <https://doi.org/10.7202/002216ar> (consulté le 15 juillet 2023)
 - COSTACHESCU, Adriana (2012), « Comment créer une terminologie ? (Lexique de l’informatique), Synergies Royaume-Uni et Irlande n° 5, pp. 141-155, Url : <https://gerflint.fr/Base/RU-Irlande5/adriana.pdf> (consulté le 05 avril 2023)
 - DEROY, Louis (1956), *L’emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres. Publication sur OpenEdition Books : 22 mai 2013 : <https://books.openedition.org/pulg/678?lang=fr> DOI : [10.4000/books.pulg.665](https://doi.org/10.4000/books.pulg.665) (consulté le 30 juin 2023)
 - DUBOIS, Jean et al. (1994) *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
 - ÉTIEMBLE, René (1964) *Parlez-vous français ?*, Paris, Gallimard.
 - GIRAUD, Jean et al., 1971, *Les mots dans le vent*, Paris, Larousse.
 - GRESILLON, Almuth (1984), *La Règle et le monstre : le mot-valise. Interrogations sur la langue, à partir d’un corpus de Heinrich Heine*, Tübingen, Niemeyer. [en ligne] disponible sur : <https://books.google.com.eg/books> (consulté le 15/11/2023)
 - GUILBERT, Louis (1975), *La Créativité lexicale*, Paris, Larousse.
-

-
- HANCIL, Sylvie (2013), *Histoire de la langue anglaise. Nouvelle édition* [en ligne]. Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre. Disponible sur : <http://books.openedition.org/purh/5543> (consulté le 22 juillet 2023).
 - JULIA, Léopold (2021), « Sommes-nous [réellement] envahis par les anglicismes ? Deux décennies d'anglicismes », *Lengas*, n° 89, mis en ligne le 04 janvier 2022 : <http://journals.openedition.org/lengas/5200> (consulté le 05 octobre 2023)
 - (2022) « Bouter les anglicismes hors de France. Analyse des dispositifs d'enrichissement de la langue », *Lengas*, n° 91, mis en ligne le 15 octobre 2022 : <http://journals.openedition.org/lengas/6233> (consulté le 10 novembre 2023)
 - LECLERC, Jacques (2023), « Les emprunts et la langue française », *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval. Disponible sur : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm (consulté le 02 novembre 2023)
 - LOUBIER, Christine (2011), *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Montréal, OQLF. Disponible en PDF sur : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2036402>
 - PERGNIER, Maurice (1989), *Les Anglicismes : danger ou enrichissement pour la langue française?*. Coll. « Linguistique nouvelle ». Paris, Les Presses Universitaires de France.
 - MORTUREUX, Marie-Françoise (2011), « La néologie lexicale : de l'impasse à l'ouverture », *Langages*, n° 183, pp. 11-24. Disponible sur :

<https://www.cairn.info/revue-langages-2011-3-page-11.htm?contenu=article> (consulté le 27 octobre 2023)

- REY, Alain et al. (2007), *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, Paris, Perrin.
- SABLAYROLLES, Jean-François (2019), *Comprendre la néologie. Conceptions, analyses, emplois*, Limoges, Lambert Lucas.
- SAUGERA, Valérie (2017) « La fabrique des anglicismes », *Travaux de linguistique* n° 75, pp. 59-79, [En ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2017-2-page-59.htm> (consulté le 15/11/2023)

3. Pages Web

- « Histoire du mot ordinateur », disponible sur le site Virtu-Desk : <https://www.virtu-desk.fr/>, (consulté le 02/11/2023).
- « Quelle est l'origine du mot informatique ? » disponible sur le site ça m'intéresse : <https://www.caminteresse.fr/societe/quelle-est-lorigine-du-mot-informatique-11137313/> (consulté le 15/11/2023)

4. Dictionnaires en ligne

- *Le Robert*, disponible sur : <https://dictionnaire.lerobert.com/>
- *Le Dictionnaire informatique*, disponible sur : <https://www.dictionnaires.com/informatique/>